

RENOLIT ALKORPLUS 81064

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU
RÈGLEMENT (LA EC)

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit**
Désignation Commerciale: **RENOLIT ALKORPLUS 81064**
Code du Produit: **RENOLIT ALKORPLUS 81064**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Utilisation(s) identifiée: Adhésif de contact, Industriel et Professionnel
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
Identification de la société: **RENOLIT Belgium NV**
Industriepark De Bruwaan 43
B-9700 Oudenaarde
Belgium
- Téléphone: +32 5533 9711
Fax: +32 5531 9650
Email (personne compétente): renolit.belgium@renolit.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence**
Tél. d'urgence (24 h): +44 (0)1235 239 670 (24 heures, 7 jours)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange** Selon le numéro 1272/2008 (CLP) du règlement (la EC)
Flam. Liq. 2; H225
Asp. Tox. 1; H304
Skin Irrit. 2; H315
Repr. 2; H361d
STOT SE 3; H336
STOT RE 2; H373
Aquatic Acute 1; H400
Aquatic Chronic 1; H410
- Selon la Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE
F; R11
Xn; R48/20 – R63 – R65
Xi; R38
N; R50/53
R67
- 2.2.1 Éléments d'étiquetage** Selon le numéro 1272/2008 (CLP) du règlement (la EC)
Pictogramme(s) de danger:
- 
- Mention(s) d'avertissement: Danger
- Mention(s) de danger: H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RENOLIT ALKORPLUS 81064

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU
RÈGLEMENT (LA EC)

Mention(s) de mise en garde:	H315: Provoque une irritation cutanée. H361d: Suspicion de dommages sur le fœtus. H336: Peut provoquer somnolence et des vertiges. H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Inhalation. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Informations Additionnelles sur les dangers:	P210: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.. P281: Utiliser l'équipement de protection individuel requis. P301 + P310: EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
2.2.2 Éléments d'étiquetage	Aucun.
Pictogramme(s) de danger:	Selon la Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE
Symbole de Danger:	 Facilement inflammable. Nocif. Dangereux pour l'environnement.
Phrases de Risque:	R11: Facilement inflammable. R38: Irritant pour la peau. R48/20: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Conseils de Prudence:	S16: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. S23: Ne pas respirer les vapeurs. S33: Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

RENOLIT ALKORPLUS 81064

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU
RÈGLEMENT (LA EC)

S36/37: Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S61: Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

S62: En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

2.3 Autres dangers

Les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive. La vapeur est plus lourde que l'air, prendre garde aux points bas et endroits confinés. Peut provoquer une irritation des yeux et des voies respiratoires.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mixtures

Classification CE No. 1272/2008

Composants dangereux	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Symbole(s) de risques et rapport(s) de risques
Toluene	5-15	108-88-3	203-625-9	-	H225, H361d, H304, H373, H315, H336
Naphtha (petroleum), hydrotreated light	15-25	64742-49-0	265-151-9	-	H225, H315, H304, H336, H411
Cyclohexane	20-30	110-82-7	203-806-2	-	H225, H315, H304, H336, H400, R410

Classification CE No. 67/548/EC

Composants dangereux	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Phrases de Risque et Conseils de Prudence
Toluene	5-15	108-88-3	203-625-9	-	R11, R38, R48/20, R63, R65, R67
Naphtha (petroleum), hydrotreated light	15-25	64742-49-0	265-151-9	-	R11, R38, R51/53, R65, R67
Cyclohexane	20-30	110-82-7	203-806-2	-	R11, R38, R50/53, R65, R67

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation:

Retirer le sujet de la zone exposée, le tenir au chaud et au repos. Si les symptômes persistent alerter un médecin.

Contact avec la Peau:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et inonder la peau atteinte avec beaucoup d'eau; laver ensuite avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent alerter un médecin. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond.

Contact avec les yeux:

Si la substance a pénétré dans les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Alerter un médecin.

RENOLIT ALKORPLUS 81064

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU
RÈGLEMENT (LA EC)

Ingestion:	Alerter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir. Si la personne est consciente rincer la bouche à l'eau et faire boire 200-300ml d'eau.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Une aspiration dans les poumons peut provoquer une pneumonie chimique, pouvant être fatale. Irritant pour la peau. Peut provoquer une irritation des yeux et des voies respiratoires. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
4.3 Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Avoir à disposition une bouteille d'eau propre pour le lavage oculaire. Si la respiration est laborieuse, de l'oxygène doit être administrée par du personnel qualifié.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction	
Moyens d'Extinction Appropriés:	Eau pulvérisée, mousse, poudre sèche ou CO ₂ .
Moyens d'extinction à Proscrire:	Aucun.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive. La vapeur est plus lourde que l'air, prendre garde aux points bas et endroits confinés. Peut dégager des gaz toxiques dans un incendie. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, aldéhydes et Hydrocarbures
5.3 Conseils aux pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés en cas d'incendie. Refroidir les récipients exposés au feu en les aspergeant d'eau. Point d'éclair (°C): -26 Limites d'inflammabilité (Inférieure) (%v/v): 1.1 Limites d'inflammabilité (Supérieure) (%v/v): 7.4 Auto-inflammabilité (°C): > 200

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Éliminer les sources d'ignition. Les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive. La vapeur est plus lourde que l'air, prendre garde aux points bas et endroits confinés. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser des outils de sûreté ne provoquant pas d'étincelles et des équipements électriques antidéflagrants. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter l'inhalation des vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. (Voir Rubrique: 8). Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours

RENOLIT ALKORPLUS 81064

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU
RÈGLEMENT (LA EC)

d'eau. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Ramasser soigneusement en la balayant à l'aide d'outils de sûreté ne provoquant pas d'étincelles. Transférer dans un conteneur pour élimination. Laver la zone du déversement avec de l'eau savonneuse. Les adsorbants contaminés doivent être placés dans des fûts avec revêtement plastique, scellés et doivent être éliminés par des contractants autorisés pour l'élimination des déchets.

6.4 Référence à d'autres sections

Protection Individuelle: Voir Rubrique: 8.

Autres conseils

Aucun.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éliminer les sources d'ignition. Les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive. La vapeur est plus lourde que l'air, prendre garde aux points bas et endroits confinés. Assurer une ventilation adéquate, y compris une extraction locale appropriée, afin d'être en conformité avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Utiliser des outils de sûreté ne provoquant pas d'étincelles et des équipements électriques antidéflagrants. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Éviter l'inhalation des vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. (Voir Rubrique: 8).

Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains et la peau exposée après utilisation. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver à l'écart de la chaleur et de toute source d'ignition. Protéger du rayonnement solaire direct. Conserver à l'abri du gel. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Température de stockage (°C): 10-20

Temps limite de Stockage: 12 Mois.

Récipients convenables: Acier inoxydable, Aluminium et Acier (réservoirs).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adhésif de contact, Industriel et Professionnel

RENOLIT ALKORPLUS 81064

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU
RÈGLEMENT (LA EC)

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle EH40 - Limites d'exposition professionnelle au Royaume Uni

SUBSTANCE.	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m ³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m ³)	Remarque:
Toluene	108-88-3	50	191	100	384	Sk (EH40)
		50	192	100	384	2006/15/EC
Cyclohexane	110-82-7	100	350	300	1050	(EH40)
		200	700	-	-	2006/15/EC

Sk - Peut être absorbé à travers la peau.

Toluene:

France: 50 ppm, 192 mg/m³ (VME) ; 100 ppm, 384 mg/m³ (VLCT, ou VLE)

Espagne : 50 ppm, 192 mg/m³ (VLA-ED) ; 100 ppm, 384 mg/m³ (VLA-EC) – via dérmica, VLB, VLI

Allemagne: 1.0 mg/l (BGW)

Etats (Unis): TWA = 50 ppm

Cyclohexane:

France: 200 ppm, 700 mg/m³ (VME) ; 375 ppm, 1300 mg/m³ (VLCT, ou VLE)

Espagne : 200 ppm, 700 mg/m³ (VLA-ED)– VLI

Allemagne: 170 mg/g (BGW)

Etats (Unis): TWA = 100 ppm

Gasoline (benzene < 0.1 %)

Etats (Unis): TWA = 300 ppm, STEL = 500 ppm

8.2 L'exposition commande

8.2.1 Contrôles d'ingénierie appropriés

Assurer une ventilation adéquate, y compris une extraction locale appropriée, afin d'être en conformité avec la limite d'exposition sur le lieu de travail.

8.2.2 Protection Individuelle

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection assurant une protection complète des yeux. (EN 166)

Protection de la peau



Gants de protection. (EN 374)

Protection respiratoire



En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. (BS EN 14387:2004+A1)

Other:

Tablier ou autre vêtement de protection léger, bottes et gants en plastique ou en caoutchouc.

8.2.3 Contrôles de L'exposition de L'environnement Éviter le rejet dans l'environnement.

RENOLIT ALKORPLUS 81064

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU
RÈGLEMENT (LA EC)

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Liquide.
Couleur:	Bleuâtre.
Odeur:	Caractéristique.
Point/Intervalle d'ébullition (°C):	60-100
Point d'éclair (°C):	-26
Limites d'inflammabilité (Inférieure) (%v/v):	1.1
Limites d'inflammabilité (Supérieure) (%v/v):	7.4
Auto-inflammabilité (°C):	>200
Pression de Vapeur (Pascal):	16000
Densité de Vapeur (Air=1):	>1
Densité:	0.85
Solubilité (Eau):	Non miscible.

9.2 Autres informations

Aucun.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Pas d'informations disponibles.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales. Peut former des peroxydes explosifs.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'informations disponibles.
10.4 Conditions à éviter	Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe.
10.5 Matières incompatibles	Matière comburante (agent oxydant). Acides. Alcools.
10.6 Produit(s) de Décomposition Dangereux	Peut dégager des gaz toxiques dans un incendie. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, aldéhydes et Hydrocarbures

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:	
Ingestion:	LD ₅₀ (orale/rat): >2000 mg/kg (Dearomatised petrol) LD ₅₀ (orale/rat): >2000 mg/kg (cyclohexane) LD ₅₀ (orale/rat): >5000 mg/kg (Toluene)
Inhalation:	LD ₅₀ (inhalatoire/rat): 14 mg/l/ 4h (cyclohexane) CL50(inhalatoire/rat): 28.1 mg/l/4h
Contact avec la Peau:	LD ₅₀ (cutanée/lapin):>2000 mg/kg (Dearomatised petrol) LD ₅₀ (cutanée/lapin):>18000 mg/kg (cyclohexane) LD ₅₀ (cutanée/lapin): > 5000mg/kg (Toluene)
Contact avec les yeux:	Pas d'informations disponibles.
Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Irritant pour la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Peut provoquer une irritation oculaire.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Pas d'informations disponibles.
Mutagénicité:	Pas d'informations disponibles.
Cancérogénicité:	Pas d'informations disponibles.
Toxicité pour la reproduction:	Suspicion de dommages sur le fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

RENOLIT ALKORPLUS 81064

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU
RÈGLEMENT (LA EC)

– exposition répétée:	d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Inhalation
Danger par aspiration:	Une aspiration dans les poumons peut provoquer une pneumonie chimique, pouvant être fatale.
Autres informations:	Pas d'informations disponibles.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité	LC ₅₀ (Poissons): 1-10 mg/l - 96h (Dearomatised petrol) LC ₅₀ (Pimephales promelas):4,53 mg/l -96h (cyclohexane) CE50 (Daphnia magna):3.78 mg/l/48h (Toluene) Facteur Coefficient de Bioconcentration (FCB):89 (cyclohexane) WGK: 1(Dearomatised petrol) WGK: 2 (cyclohexane) (Toluene) ThOD: 3.42 gO ₂ /g (cyclohexane)
12.2 Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Pas d'informations disponibles.
12.4 Mobilité dans le sol	Pas d'informations disponibles.
12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB	demi-vie> 60 jours - Eau douce (Toluene) demi-vie> 60 jours -Sol (Toluene)
12.6 Autres effets nocifs	Pas d'informations disponibles.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets	Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Eliminer ce produit comme déchet dangereux. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.
---	---

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 numéro ONU,	1133
14.2 Dénomination de La Matière	Adhésifs.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 D'Emballage	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Polluant Marin.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Facilement inflammable. Les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive. La vapeur est plus lourde que l'air, prendre garde aux points bas et endroits confinés.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement CE N°1907/2006., Numéro 1272/2008 (CLP) du règlement (la EC), Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE.
15.1 Évaluation de la sécurité chimique	-

RENOLIT ALKORPLUS 81064

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU
RÈGLEMENT (LA EC)

16. AUTRES DONNÉES

Texte complet des mentions de danger et phrases de risque listées en Section 3 pour les substances pures.

Symbole de Danger:

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H336: Peut provoquer somnolence et des vertiges.
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Inhalation.
H361d: Suspicion de dommages sur le fœtus.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases de Risque:

R11: Facilement inflammable.
R38: Irritant pour la peau.
R48/20: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Les sections suivantes contiennent des informations nouvelles ou remises à jour: 1-16.

Abréviations:

CAS = Chemical Abstracts Service;
CNS = Central Nervous System;
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances;
EC50 = Effective Concentration 50%;
IARC = International Agency for Research on Cancer;
IC50 = Inhibitory Concentration 50%;
LC50 = Lethal Concentration 50%;
LD50 = Lethal Dose 50%;
LTEL = Limite d'exposition prolongée;
STEL = Limite d'exposition (15 min);
TWA = Time Weighted Average;
EH40 = UK Limites d'exposition sur le lieu de travail
VLA-ED = Exposure limit value- Daily exposure (Valor Límite Ambiental-Exposición Diaria)
VLB = Biological Limit Values (Valores Límite Biológicos)

RENOLIT ALKORPLUS



Relay on it.

RENOLIT ALKORPLUS 81064

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU
RÈGLEMENT (LA EC)

VLI= Indicative limit values

BGW= The biological limit

ThOD= theoretical oxygen demand

References:

IUCLID Chemical Data Sheets, IUCLID Export Files, OECD-IUCLID Export Files, EUSES Export Files,